



Coussay

Infos

N° 4 - Octobre 2013

Infos pratiques

■ Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 8h30 à 12h30.

1^{er} et 3^e mercredi du mois,
de 13h30 à 17h30

Tél. 05 49 50 55 28

Fax 05 49 51 25 54

E-mail : mairie.coussay@orange.fr

■ Bibliothèque

Vendredi de 17h à 18h30

■ Ramassages

Ordures ménagères

Lundi matin

Tri (sacs jaunes)

Jeudi, tous les 15 jours

■ Déchèterie

A Mirebeau, du lundi au samedi
de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h.

Tél. 05 49 39 20 96

Coussay Infos n° 4

Octobre 2013

Equipe rédactionnelle

Jean-Jacques Bourdier,
Laurent Aguillon, Noëlle Cugny,
Johnny Violleau, Philippe
Champier, Luc-Olivier Dufour,
Thierry Faustin-Leybach, Carole
Jeugnet, Christiane Montaubin,
Dominique Thibault, Jacky
Thibault

Contact rédactionnel

Luc-Olivier Dufour
Tél. 05 49 51 83 82
lodufour@neuf.fr



La salle des fêtes rénovée

Le chantier de réhabilitation de la salle des fêtes et de ses abords arrive à sa phase finale.

Les travaux ont concerné la rénovation de la salle des fêtes et de son assainissement, mais également des travaux d'aménagement dans la salle de réunions (*voir En bref...*), la mise aux normes de l'accès à la mairie, la rénovation des sanitaires publiques

et la réfection du parking. Le coût global de l'ensemble de ces travaux s'élève à 355 000 € HT, avec des aides du Conseil régional (60 000 €) et du Conseil général (96 000 €). L'aide du Fonds de soutien d'investissement départemental a également été utilisée sur ce projet (44 000 €). L'emprunt communal se chiffre à 150 000 €.

Concernant la salle des fêtes, cette ré-

Visite de chantier avec le conseiller général Bruno Belin, le 22 mai. Le Conseil général a participé au financement du projet.





novation a permis le désamiantage du toit et d'isoler plafond et murs. Le système de chauffage a été changé pour de l'air conditionné double flux qui permet de chauffer plus efficacement et plus silencieusement la salle mais aussi de la rafraîchir en été.

La salle est beaucoup plus lumineuse grâce à un agrandissement entièrement vitré qui fait gagner une surface de 35 m². Ajouté à une issue de secours supplémentaire, cela permet d'accueillir maintenant jusqu'à 200 personnes assises (120 auparavant).

Autre nouveauté, le système de sonorisation intégré, qui peut être également loué en même temps que la salle (*voir le tableau des tarifs ci-dessous*).

La salle des fêtes sera officiellement inaugurée d'ici la fin de l'année. La population y sera conviée.



Concernant les abords de la salle, les travaux se termineront cet hiver avec les plantations (haie devant la partie vitrée qui cassera la vue depuis l'extérieur, nombreux arbres et arbustes d'agrément...), l'engazonnement, la zone de jeux pour les enfants, la partie réservée aux jeux de boules et les revêtements extérieurs (parking, allées, cour de la salle de réunions).



Tarifs de location de la salle communale		
	Commune	Hors commune
2 journées	170 €	200 €
Concours de belote	70 €	100 €
Spectacle	70 €	100 €
Bal d'après-midi	70 €	100 €
Vin d'honneur	70 €	100 €

Un chèque de **caution de 500 €** sera demandé à la remise des clés.

Location de la **sonorisation intégrée** : + 20 €

La salle est **gratuite pour les associations communales** une fois par an.



Retour sur les travaux de la salle



Infos de la Communauté de communes du Mirebalais

La Communauté de communes du Mirebalais a récupéré la **compétence de jeune enfance**. Elle gère dorénavant les centres de loisirs sans hébergement de Chouppes et de Vouzailles qui accueillent les enfants de 2 à 12 ans.

Une **école de musique** intercommunale du Mirebalais a été créée. Elle propose des cours de formation musicale générale (éveil musical dès 4 ans, tous niveaux à partir de 7 ans, cours adultes), des cours de formation instrumentale (flûte, clarinette, saxophone, trombone, piano, batterie, trompette, cor, tuba et guitare), un ensemble de bois, un ensemble de cuivres et la musique amplifiée. Renseignements auprès de Philippe Debiais au 06 33 58 17 59 ou par e-mail : familledebiais@orange.fr.

Le chantier de la zone d'activités **Viennopôle**, située sur la commune de Chouppes, à l'entrée de Mirebeau, est actuellement dans une phase de fouilles archéologiques. Les travaux d'aménagement devraient commencer d'ici la fin de l'année.

Appel à contributions

Vous faites de belles photos ou des clichés originaux sur la commune, vous possédez des documents anciens concernant Coussay (cartes postales, gravures, photos anciennes sur plaques de verre ou autres, témoignages...) ou récents (tableaux, photos...) vous pouvez nous les confier (voir les contacts en première page), nous les publierons dans le prochain numéro de Coussay Infos.

En bref...

- La **fête de Noël** pour les enfants et leur famille de Coussay, organisée par le CCAS, se déroulera le vendredi 13 décembre au soir à la salle des fêtes.
- La **salle municipale de réunions** (située à l'arrière de la mairie) a été équipée de sanitaires et d'une petite cuisine. Elle peut maintenant être louée à la journée pour les habitants de la commune (50 €). Elle peut accueillir jusqu'à 30 personnes.
- Une **étude sur la sécurité routière** de la traversée de Brizay et de Coussay a été lancée par le Conseil général à la demande de la municipalité. Cette étude comptabilise le volume de passages et la vitesse constatée pour ensuite éventuellement mettre en œuvre un procédé pour réduire de la vitesse des véhicules.

- Le **Comité des fêtes** va organiser une randonnée, en collaboration avec les Marcheurs mirebalais. Elle sera basée sur le circuit balisé de la commune (qui fait 13,5 km), mais dans une version plus courte. Ouverte à tous, la manifestation sera annoncée dans les boîtes aux lettres.

Vols de montgolfières en fin d'été : une, surprenante, en forme de souris géante dans le ciel de Coussay et une autre au-dessus des toits de Brizay. A droite : début septembre, vision étonnante d'un groupe de cigognes qui fait une halte au sol – une pause dans leur long vol migratoire pour l'Afrique – dans un champ de la commune.



Histoire - Coussay : hypothèse d'origine(s) suite du n° 3

Hormis «Crapot» et «Bournezeau», aux emplacements avérés, existait-il d'autres fermes ou villages gaulois ?

Oui, sans doute, non, peut-être !

Ils se sont de toutes façons «déplacés» au gré des vicissitudes du climat, de l'expansion ou de la régression démographique et des luttes internes. Mais voilà donc qu'arrive, et au «pas cadencé», la «pax romana». Avec des changements radicaux.

Suivant des méthodes bien à eux, les Romains vont cadastrer physiquement le pays en «centuries», ce qui va déterminer les paysages agraires pour les 20 siècles suivants (ou presque).

De fait, dans tout territoire conquis par l'armée romaine, des lots de terre étaient attribués aux soldats en récompense. La campagne occupée fut de toute façon «centuriée», pour des raisons simplement et purement fiscales (seules les provinces financent le fonctionnement de Rome). Les limites en étaient fixées par la méthode évoquée ci-dessus, le «territoire disponible» étant divisé selon un tracé de lignes perpendiculaires constituant un ensemble de carrés, d'une superficie de 50 hectares chacun. Cette affaire-là s'est faite en Poitou entre -16 et -13, époque de la «réforme territoriale» d'Octave Auguste (pour l'Aquitaine).

C'est à partir de ces «mesurages» et «attributions» qu'allaient se fixer les premières «villae» existantes.

Ce que les Romains appelaient «villa» constituait un ensemble de bâtiments se dressant au centre du «fundus», immense domaine agricole de plusieurs centuries (4 au moins, semble-t-il, soit 200 hectares, ou un «saltus»). «Vu d'avion», pour le Poitou, ces «fermes-villages» étaient à environ un mille romain les unes des autres. Soit tous les 1,5 km (1 472 m, mais plutôt 1 413 m) – ce qui donne le minimum de 200 hectares par «villa». Une partie des terrains est louée à des cultivateurs «libres» (affranchis ?).

Ces villae «primitives» ne se sont pas substituées partout directement aux villages et oppida préexistants. Mais la société gauloise préromaine était

déjà de type féodal. Il suffira d'adapter cette merveilleuse méthode – même si on ne parle pas encore de «fiefs» – pour «associer» les villae entre elles. Pour les encadrer et les socialiser, il y avait un «vicus» ou un «conciliabulum» tous les 35 km (à peu près). Cette mise en place des vici et conciliabuli se fera (progressivement et non sans aléas) dans le premier siècle.

En tout cas, très vraisemblablement, à la «naissance de l'Histoire» (et de Jésus Christ), notre civilisation gallo-romaine est déjà bien ancrée.

Pour en venir (enfin !) à notre «Villa Cusciacus» (Coussay, «baptisée» le 16 juin 837), quand est-elle née ?

Les toponymistes nous disent – et nous les croyons – que «acus» est la latinisation du suffixe gaulois «acos», qui voulait dire: «la villa (soit : la ferme, le village) de», précédé du nom du personnage éponyme.

Deux hypothèses restent envisageables pour débusquer ledit personnage caché derrière ce «CUSCI», soit le gaulois COCCIOS romanisé COCCIUS, soit le latin pur jus COCCEIUS, ou COSCIUS ou même COSSIUS.

Nous en ajouterions bien une troisième (ou, plus exactement, une première bis), qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui, après tout... Nos mêmes toponymistes disent qu'une vielle racine indo-européenne (pré-celtique, donc), «CUCC», signifie «hauteur arrondie». Elle est forcément passée en celte, et un brenn (chef) gaulois a très bien pu se gratifier du nom de CUCCIUS (reprenant un caractère topographique du coin)...

De toutes façons, la théorie la plus appropriée, aux dernières nouvelles, est que le nom de notre village lui a bien été transmis par un «personnage», quelle que soit l'origine de ladite personne. L'hypothèse la plus probable, toujours selon les toponymistes, est que le personnage fixateur du nom fut romain. Il se trouve aussi que «COCCEIUS» est le «gentilice» de l'empereur NERVA (Marcellus Cocceius Nerva : 96-98 de notre ère).

Le «village de Cocceius» aurait alors pris son nom à la toute fin du I^{er} ou au début du II^e siècle, soit donc d'un

membre de la «famille» de NERVA, soit d'un pérégrin de la «gens» de l'empereur, ainsi «récompensé». Elle a remplacé nominativement – comme beaucoup d'autres – une villa gallo-romaine qui portait un autre nom (comme Poitiers s'appelait Limonum). Mais elle a aussi une autre – petite – particularité, depuis Octave Auguste, a créé, outre le cadastre, plusieurs petites choses (sympathiques), notamment le «fiscus caesaris» (ou fisc impérial), c'est-à-dire une organisation financière «confondue» avec sa fortune privée (et les fonctionnaires qui vont avec...). Coussay fait partie de ce «domaine».

Et voilà : notre «État-Civil» commence entre l'aurore et l'aube de l'Histoire (c'est joli, non ?).

Un de nos lieux-dits était «attaché» à la villa : BEAULIEU. Beaulieu constitue la traduction fidèle du nom que portait le hameau à l'époque de «l'occupation» romaine, bellus locus (= bel endroit, beau lieu, donc). En bas-latin, le terme «locus» avait souvent pris le sens de «partie d'une villa gallo-romaine». La métairie de Beaulieu restera ainsi rattachée en bien propre à la villa devenue prieuré jusqu'en 1789. Mais sa superficie de l'époque ne nous est pas directement connue. En 1789, outre Beaulieu, la métairie de «la Bordière», d'appellation moins ancienne (Borderie, petite ferme), et pour 77 ha, faisait également partie des biens propres du prieuré, en plus des 92 ha autour du château. Et devaient «appartenir» également (dans le sens de «fief») à la villa primitive, les Roches, Fleury, Ploube... de sorte que son étendue «couvrait» (à peu près) douze cents hectares, soit une partie de la future paroisse – qui n'existait alors évidemment pas.

En 837, la paroisse a été créée depuis 540 ans (c'est précis !). La villa, elle, est toujours dans le «fisc impérial» (elle fait partie du domaine royal).

A-t-elle alors déjà «hérité» des possessions «extérieures» du prieuré. Que s'est-il passé durant huit siècles ?

Michel Provost